

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Procès-verbal du conseil municipal

Du 2 février 2026

Nombre de Le deux février deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente
conseillers : minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence
de Mr Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, M. Ronald VERNOUX, Mr
Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, Mme
Charlène GRIFFON, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY

Absents excusés : Mme Cécile MAIRAND, M. André
MARCHAIS,

Secrétaire de séance : M. Éric BOUCLY

Convocation envoyée le 28 janvier 2026

Convocation affichée le 28 janvier 2026

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 janvier 2026.

Débat d'orientation budgétaire 2026.

Décisions du conseil municipal :

Ressources humaines :

D2026 – Tableau des effectifs

Questions diverses :

- Bureau de vote du 15 mars
- Installation du nouveau conseil municipal : samedi 21 mars matin.
- Repas du 14 février, organisation
- Point sur le règlement intérieur de la résidence du lavoir.
- Fermeture à la circulation de VC10 – de Annezay au Grand Ormeau (au niveau de Gougez)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 janvier 2026.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

- Débat d'orientation budgétaire.

[..\..\B U D G E T\prepa DOB 2026\rapport orientation budgetaire.pptx](#)

Ressources humaines :

D2026-07 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire présente le dernier tableau des effectifs validé en conseil municipal le 10 février 2025 par la délibération 2025-02.

GRADE	Catégorie	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU / NON POURVU
Emplois permanents			
Rédacteur	B	20/35 ^{ème}	30/35 jusqu'au 28/02/2026
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe	C	24/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	9.2/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	7/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe	C	30/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe	C	20/35 ^{ème}	
Emplois non permanent			
Agent de maîtrise	C	35/35 ^{ème}	Jusqu'au 31/12/2030

Monsieur le maire rappelle au conseil que le poste de Rédacteur en catégorie B à 20/35 a été ouvert au recrutement du secrétaire de mairie, ce poste est pourvu en CDD jusqu'au 29 février 2028 pour une durée de 20/35^{ème}.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les besoins actuels de la commune nécessitent 30h / semaine au moins pour la prochaine année et propose d'ouvrir le poste de rédacteur sur un temps de travail de 30/35 pour 1an, jusqu'au 1^{er} mars 2027 ou 2 ans jusqu'à la fin du contrat, soit 1^{er} mars 2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} mars 2026.

GRADE	Catégorie	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU / NON POURVU
Emplois permanents			
Rédacteur	B	20/35 ^{ème}	30/35 jusqu'au 29/02/2028
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	24/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	9.2/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	7/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	30/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	20/35 ^{ème}	
Emplois non permanent			
Agent de maîtrise	C	35/35 ^{ème}	Jusqu'au 31/12/2030

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un arrêté ou un avenant sur le contrat visant le temps de travail à 30/35 du 1^{er} mars 2026 au 29 février 2028.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer le suivi technique, financier et administratif de cette délibération

Questions diverses :

- Monsieur le maire rappelle que les élections municipales ont lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.
- Tableau de la tenue des bureaux de vote du dimanche 15 mars

PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2026

Président	Matthieu CADOT
8h à 11h20	<i>Ronald VERNOUX André MARCHAIS Eric BOUCLY</i>
11h20 à 14h40	<i>Luc DUCLOS Denis GORRON Charlène GRIFFON</i>
14h40 à 18h	<i>Freddy VINET Céline ROUIL Cécile MAIRAND</i>

Monsieur le maire informe le conseil municipal que même s'il y a 2 listes de candidats pour les élections un seul tour sera probablement suffisant, seules les communes avec 3 listes au 1^{er} tour sont susceptibles de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Monsieur le maire informe le conseil que la préfecture oblige les communes à installer le nouveau conseil municipal entre le 20 et le 22 mars dans le cas où le conseil est élu au premier tour.

L'installation du nouveau conseil municipal : samedi 21 mars matin à 9h30.

- Mr le maire rappelle que le repas de la commune se tiendra le 14 février,
- La commission de contrôle des listes électorales se tiendra le samedi 21 février à 9h30 à la mairie.
- La commission des impôts directs se tiendra le samedi 21 février à 10h00 à la mairie.
- Point sur le règlement intérieur de la résidence du lavoir.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fermeture à la circulation de VC10 – de Annezay au Grand Ormeau (au niveau de Gougez) au vu de l'état de dégradation de la dangerosité potentielle

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 23 février à 18h30.

La séance est levée à 19h30